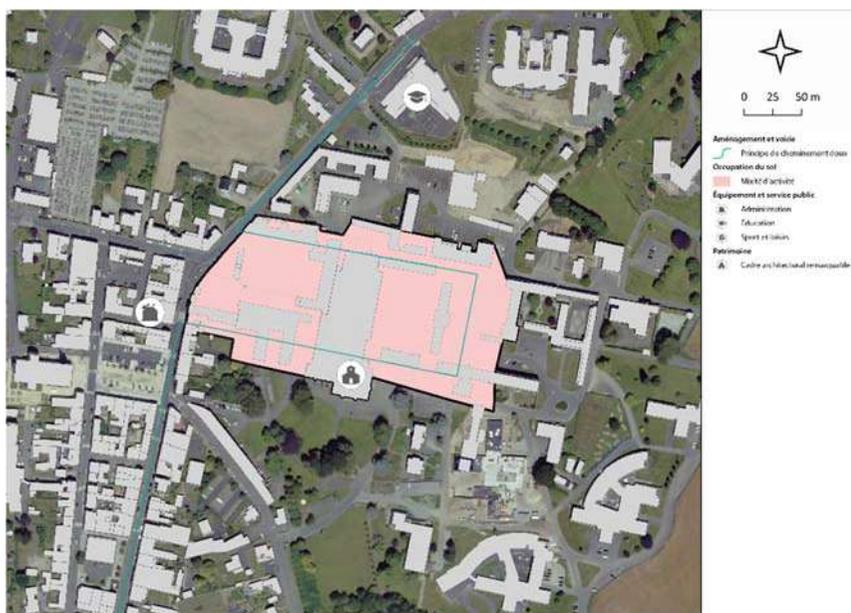


## SECTEUR 7. CONGRÉGATION DU BON SAUVEUR



<b>Superficie :</b>	3,43 hectares		
<b>Répartition :</b>			
0%	Habitat	<b>100%</b>	<b>Mixité de fonction</b>
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	20 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	-		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	-		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		

En plein cœur du centre-ville, le site de la congrégation du Bon Sauveur est un enjeu majeur pour la vie bégaroise. Les aménagements et constructions, prévus dans le cadre de la réhabilitation, doivent s'insérer dans le maillage institutionnel de la commune. Le lien étroit entre commerces et services du centre-ville, établissements scolaires, au nord, et les futures opérations, doit être au cœur de la réflexion.

Le site peut accueillir une ou plusieurs opérations de logements avec des cellules commerciales au besoin. Le nombre de logements à créer n'est pas précisé. Seule une densité moyenne de 20 logements par hectare est à prévoir sur les parties réservées à la création d'habitations.

L'insertion des aménagements et constructions prévue doit prendre en compte la qualité architecturale remarquable du site.

Le futur projet doit inévitablement prévoir une ouverture du site aux habitants, notamment par l'aménagement de voies de déambulation piétonne et, si possible, l'aménagement d'un espace ouvert au public qualitatif.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.